

le 26 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DFPE 1072 Subvention (65.451 euros) et avenant n°1 avec l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "La Porte Entr'Ouverte" ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "La Porte Entr'Ouverte" ayant son siège social 67, rue Maurice Ripoche (14e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 65.451 euros est allouée à l'association "La Porte Entr'Ouverte" (n° SIMPA 27561, n° dossier 2014_04557).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne P 003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2014.